

Pour agrandir votre maison, vous avez la possibilité de réaliser des extensions. Dans le centre historique notamment, le tissu bâti est dense et laisse peu de marge pour un agrandissement ou la construction d'une annexe. Ces extensions permettent d'augmenter les mètres carrés d'une habitation. Toutefois, pour qu'elles s'intègrent harmonieusement avec leur environnement et le patrimoine historique, **elles doivent être réalisées en prenant en compte les volumes et les matériaux existants**. Les extensions peuvent être verticales ou horizontales. Si vous résidez au sein de la zone de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), les règles sont plus contraignantes. Vous pouvez consulter son règlement complet sur le site internet de la mairie.

LES SURÉLÉVATIONS:

Les extensions verticales consistent à rajouter un volume sur une maison existante. Ce choix peut s'avérer pertinent dans les secteurs fortement contraints, comme le centre historique. Pour que votre projet soit autorisé, des règles de matériaux et de volumes s'imposent.

La surélévation du bâtiment s'opère en **prenant en compte l'aspect des bâtiments mitoyens et environnants**. Une surélévation trop importante qui ne tiendrait pas compte des volumes voisins ne peut pas être autorisée.

A l'intérieur de la zone AVAP, la hauteur au faîtage après l'extension ne pourra pas dépasser la hauteur du faîtage de la plus haute des constructions mitoyennes.

Les matériaux employés doivent évoquer le patrimoine clissonnais et les méthodes traditionnelles pour s'intégrer parfaitement : une utilisation de matériaux trop différents de l'existant est à éviter.



Les pentes du faîtage et les matériaux de l'extension garantissent une bonne intégration sur ce bâtiment ancien.



L'intégration d'un étage sur cette maison de plain pied est réussie.



Le choix des matériaux ne permet pas d'obtenir un rendu traditionnel.



LES EXTENSIONS HORIZONTALES:

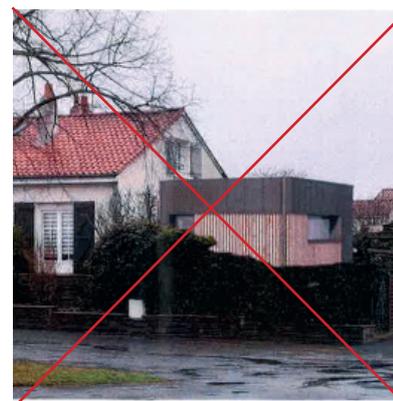
Si vous disposez de l'espace nécessaire, il vous est possible de réaliser une extension horizontale. Pour qu'elle soit réussie, il est nécessaire qu'elle s'intègre harmonieusement avec son environnement bâti. La **hiérarchie des volumes entre le bâtiment principal et secondaire doit être conservée**. Une extension ou une annexe ne peut pas être plus grande que le bâtiment existant.



L'utilisation d'un enduit et d'une toiture similaires à l'existant garantit une bonne intégration aux projets.



Pour réduire l'impact visuel, le projet doit se rapprocher de l'existant dans les matériaux et dans la forme: couleur d'enduit similaire à la maison, prise en compte des volumes à proximité, couverture reprenant l'existante... L'objectif est de **faire comme si l'extension avait toujours été là**.



Cette extension contemporaine s'éloigne trop de l'existant et du bâti environnant.

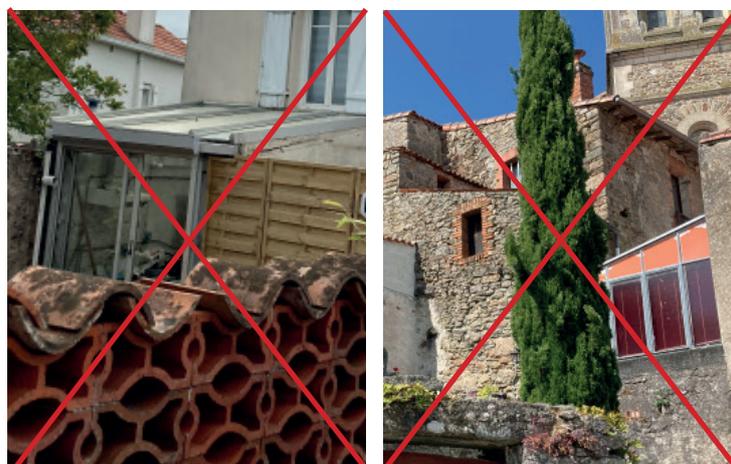
PUIS-JE INSTALLER UNE VÉRANDA ?

L'installation de vérandas est possible: il faut toutefois réduire le champ de visibilité de celles-ci et les traiter dans les règles de l'art. Leur coloris est de préférence sombre et mat.



Ces vérandas sont discrètes, de bonne couleur et traitées avec des matériaux qualitatifs.

L'utilisation de matières moins nobles comme le plastique et le PVC est à éviter.



Ces vérandas sont particulièrement visibles depuis l'espace public et ne permettent pas d'obtenir un rendu traditionnel.

Dans la zone de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) elles doivent être systématiquement en structure métallique.

ET POUR LES ANNEXES ?

Les règles d'intégration harmonieuse sont les mêmes pour les annexes dans le jardin, les carports, locaux techniques de piscine... Si la création de surface excède 5 mètres carrés, il vous faut **déposer une demande d'autorisation de travaux en mairie**.

Comme pour les extensions, plus votre projet sera visible depuis l'espace public, plus il devra **s'attacher à réduire son impact visuel** : l'utilisation de couvertures et de méthodes traditionnelles sera préconisée.



L'usage de matériaux traditionnels, d'une couverture similaire et d'une gouttière de même couleur réduit l'impact visuel de ce préau.



Une couverture en tuiles aurait permis une intégration satisfaisante de ce carport.